



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 décembre 2025	
Date de convocation 09 décembre 2025	
Nombre de Conseillers	
En exercice.....	27
Présents	24
Pouvoirs	02
Votants	26

Le quinze décembre deux mil vingt-cinq à 19h26, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 décembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.

Étaient présents : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Carole HERVAGAULT, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE, Corentin LECOMTE, Monique INFRAY, Manuela FERREIRA, Maryvonne DAVOT, Anthony LE PENNEC, Nadine DESCHAMPS, Philippe MAUGER, Arnaud DAMIEN, Danielle BERTRE, Guy COTTREZ, Hervé LOUR, François BIQUILLON, Géraldine SUBLLET, William BERTRAND

Etaient absents avec pouvoir : Albert NANIYOUNA à Daniel BREINER, Mourad AFIF-HASSANI à Monique INFRAY

Etait absent : Olivier MOHLO

Secrétaire de séance : Guy COTTREZ

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

25.61 – SUBVENTIONS – BUDGET VILLE – Vote des subventions aux associations 2026

Rapporteur : Pascal MARIE

Chaque année, la ville apporte un soutien au secteur associatif. La municipalité confirme ainsi son engagement aux côtés de celles et ceux qui participent activement à l'animation et à la vie locale de la commune.

La participation de la collectivité doit également être analysée en fonction des charges qu'elle supporte et qui ne sont pas valorisées dans le tableau des subventions :

- Soutien technique
- Soutien à l'ingénierie des projets
- Mise à disposition d'équipement adapté, entretien et investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE FIXER** les subventions attribuées aux associations et les participations au titre de l'année 2026 comme ci-dessous désignées :

Nom de l'association	Type	Subventions proposées en 2026
Acapella	Culture / Loisirs	600,00 €
Les accros du fils	Culture / Loisirs	Pas de demande
Cercle Philatélique Archépontain	Culture / Loisirs	Pas de demande
Comité des Fêtes	Culture / Loisirs	32 000,00 €
Le Pont des Arts	Culture / Loisirs	Pas de demande
Amicale Sapeurs pompiers	Sociale	500,00 €
RASED	Sociale	800,00 €
FNACA	Sociale	250,00 €
UNC de l'Eure - Anciens Combattants	Sociale	250,00 €
ART & COM	Sociale	2 000,00 €
ATLEA	Sociale	Pas de demande
Cancers, la vérité pour nos enfants	Sociale	1 000,00 €
Rev'elle ta force	Sociale	600,00 €
Sous-Total Culture / Loisirs / Sociale		38 000,00 €

Arche Volley Ball	Sportive	2 550,00 €
Basket Club Arcepontain	Sportive	4 321,00 €
Badminton Archépontain	Sportive	1 402,00 €
AMCJ Dojo de l'Eure	Sportive	493,00 €
Elan Gymnique Archépontain	Sportive	4 481,00 €
FRAPPA DOGS	Sportive	500,00 €
Hand Ball	Sportive	4 280,00 €
Judo Club Archépontain	Sportive	1 790,00 €
Rugby Club Archépontain	Sportive	3 097,00 €
Tennis Club Archépontain	Sportive	2 724,00 €
Tennis de Table Pont de l'Arche	Sportive	2 007,00 €
TI TRAIL	Sportive	500,00 €
FCSE Football	Sportive	8 192,00 €
Yoga	Sportive	663,00 €
OMS - Part Fixe	Sportive	2 814,00 €
UNSS	Sportive	500,00 €
Sous-Total Sport		40 314,00 €
TOTAL subventions associations et clubs sportifs		78 314,00 €

CCAS	Sociale	132 992,00 €
TOTAL général subventions 2026		211 306,00 €

- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions entre la commune et certaines associations, dont le montant de la subvention est supérieur à 23 000 € (décret n°2001-495 du 6 juin 2001). Ces conventions définissent entre autres, les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Les associations concernées sont les suivantes :

✓ Le Comité des fêtes dont la subvention est de 32 000 €

Sans convention signée par les deux parties, la subvention votée sera considérée comme nulle et non avenue.

Les élus, membres du comité directeur ou du bureau d'associations, ne prennent pas part au vote de la subvention :

- COMITE DES FETES, 4 élus membres ne prennent pas part au vote :

Votants	26
Pour	22
Contre	-
Abstentions	4

- LE PONT DES ARTS, 1 élus membre ne prend pas part au vote :

Votants	26
Pour	25
Contre	-
Abstentions	1

- ATLEA, 2 élus membres ne prend pas part au vote :

Votants	26
Pour	24
Contre	-
Abstentions	2

- OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS, 2 élus membres ne prend pas part au vote :

Votants	26
Pour	24
Contre	-
Abstentions	2

- ARCHE VOLLEY BALL, 1 élu membre ne prend pas part au vote :

Votants	26
Pour	25
Contre	-
Abstentions	1

- BASKET CLUB ARCHEPONTAIN, 1 élu membre ne prend pas part au vote :

Votants	26
Pour	25
Contre	-
Abstentions	1

- JUDO CLUB ARCHEPONTAIN, 1 élu membre ne prend pas part au vote :

Votants	26
Pour	25
Contre	-
Abstentions	1

- YOGA, 1 élu membre ne prend pas part au vote :

Votants	26
Pour	25
Contre	-
Abstentions	1

Pour les autres subventions, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	26
Pour	26
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.



Le/La secrétaire de séance



Certifié conforme et exécutoire
Le Maire de Pont de l'Arche,
Richard JACQUET